

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 mai 2023

Délibération n° 2023 – 23/05/2023 – 4

*Surélévation de l'aile IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande
pour la pharmaco-imagerie*

- VU le code de l'éducation
- VU le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 5 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 19 Contre : 2
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le dossier d'expertise du projet de construction de la surélévation de l'aile IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande pour la pharmaco-imagerie.**

Opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté. L'université sollicite les subventions de la région Bourgogne-Franche-Comté et du FEDER.

Dijon, le 23 mai 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Résumé du dossier d'expertise

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Thème 1 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR –
RECHERCHE — INNOVATION (ESRI)
Sous-thématique 2 : Favoriser la recherche et
l'innovation au périmètre du site BFC

CONSTRUCTION DE LA SURELEVATION DE L'IRCAMAT POUR LA PHARMACO-IMAGERIE

Résumé du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

Le projet porte sur la construction de 900 m² SDP de surfaces nouvelles en surélévation de l'aile IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande.

Cette extension entièrement dédiée au développement d'activités de recherche et d'innovation en lien avec la santé a pour objectif l'aménagement de laboratoires communs pour la conception et la validation d'agents d'imagerie et théranostiques.

Ce projet contribuera à positionner Dijon comme un pôle européen spécialiste dans ce domaine en plein essor qui s'inscrit en plein dans l'ère de la médecine personnalisée, tant sur le plan de la recherche-innovation que sur le volet transfert-ouverture au monde industriel.

Les objectifs sont de consolider la chaîne chimie-biologie-imagerie et de favoriser la transdisciplinarité pour accélérer le développement de nouveaux agents d'imagerie et théranostiques et leur passage en clinique (recherche translationnelle), en lien étroit avec les établissements hospitaliers (CGFL et CHU de Dijon) et les partenaires industriels (Oncodesign, GIE Pharmimage, etc...), regroupés dans le GIS « Pôle d'excellence hospitalo-universitaire de pharmaco-imagerie ».



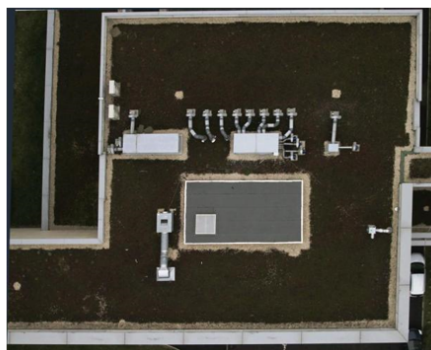
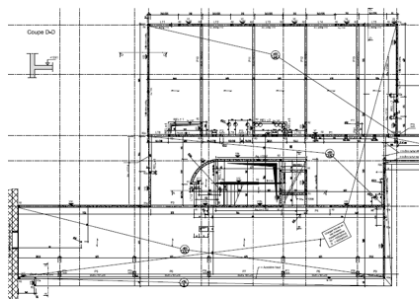
Le nouveau bâtiment permettra notamment :

- ❑ la création de laboratoires pour accélérer et optimiser la préparation de bioconjugués et de nanoobjets pour l'imagerie et la théranostique,
- ❑ la manipulation de molécules cytotoxiques (boîte à gants) pour la conception d' "antibody-drug conjugates" (ADC) imageables,
- ❑ l'amélioration de l'interface chimie-biologie : aménagement d'un laboratoire commun dédié à la validation in vitro des agents,
- ❑ la mutualisation des équipements pour la caractérisation biophysique des molécules,
- ❑ le développement de projets de radiothérapie interne vectorisée,
- ❑ la création d'espaces « GMP » (Good Manufacturing Practice) pour favoriser le passage en clinique et répondre aux exigences de qualité (transfert),
- ❑ un respect accru des contraintes de qualité et confidentialité imposées par le partenariat public/privé et une activité de transfert et valorisation en constante progression (BU Bioconjugués, ...).

2 - Matérialisation du projet

Le projet sera matérialisé par les ouvrages suivants :

- ❑ construction d'un nouvel étage de l'aile E-IRCAMAT sur l'emprise de la toiture-terrasse et en extension de celle-ci,
- ❑ aménagement d'environ 900 m² SDP de laboratoires communs dédiés à la conception et la validation d'agents d'imagerie et théranostiques, de circulations, de locaux techniques et de locaux tertiaires,
- ❑ surélévation des équipements techniques situés en toiture-terrasse,
- ❑ mutualisation des installations techniques existantes.



Les surfaces utiles sont réparties de la façon suivante :

Désignation des locaux	Surfaces m ²
2 laboratoires de bio-conjugaison/marquage dont un avec sas/vestiaire	110
2 laboratoires de production « GMP » de 50 m ²	95
1 laboratoire de modification de biomolécules cytotoxiques	20
1 laboratoire de culture cellulaire en dépression avec sas	35
1 laboratoire de modification de nanoparticules en dépression	35
1 laboratoire de synthèse organique	35
1 laboratoire de caractérisation biophysique des molécules	45
2 locaux de stockage de produits chimiques / biologiques	35
Locaux déchets	10
Bureaux de chercheurs et salles de travail	180
Espace échanges /réunions partenariat	30
Local archives	10

3 - Financement

Les financements sont inscrits dans le Thème 1 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE - INNOVATION (ESRI) et la Sous-thématique 1 : Favoriser la recherche et l'innovation au périmètre du site BFC du Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 sont de 0,96 M€ à raison de : 0,96 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'université sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le financement de l'opération n'est pas totalement arrêté et les coûts des opérations immobilières augmentent depuis la fin d'année 2021.

Le fond FEDER sera sollicité pour un financement de 5 040 000 € en augmentation de 27,66 % pour tenir compte de l'inflation des prix.

4 - Maîtrise d'ouvrage

Université de Bourgogne

5 - Calendrier de l'opération

Les dates principales du calendrier prévisionnel du projet sont :

- désignation du maître d'œuvre : 2^{ème} semestre 2024
- choix des entreprises : 2^{ème} semestre 2025
- démarrage des travaux : pour fin 2025
- fin des travaux : pour début 2027